



## Prescription de l'action en dénonciation d'une mauvaise exécution de travaux

Par **Chaxx9**, le **01/06/2020** à **16:36**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir comment se prescrit l'action dénonçant une prestation de changement de ventilation par une société dans un immeuble.

En l'espèce, il s'agit de travaux réalisés en 2015 dans une copropriété afin d'équiper cette dernière d'un nouveau système de ventilation. À la fin des travaux, les habitants ont noté une détérioration des conditions de vie : pénétration d'air et mauvaise odeur émanant des ventilations.

Sommes-nous encore fondés à demander réparation en justice ?

Vous remerciant par avance.

Par **Chaxx9**, le **02/06/2020** à **09:24**

Bonjour,

Merci pour votre éclairage.

Bonne journée à tous.